



La
Ronde des Bambins
Centre de loisirs - Crèche - Micro crèches - Garderies périscolaires - Ludothèque

PROJET EDUCATIF

2019 - 2024

Jouer, rire et grandir ensemble ...



Sommaire

I.	Présentation de l'Association	3
A.	Historique de l'association	3
B.	Carte d'identité de l' Association.....	5
C.	Organigramme de l'Association	6
D.	Présentation des différentes structures et des différents publics accueillis :.....	7
II.	Intentions éducatives et missions :	13
A.	L'intergénérationnel	13
B.	Le lien parent - enfant, soutien à la parentalité.....	13
C.	Les liens unissant nos différentes structures, mise en place de passerelles	14
D.	L'ouverture vers les différents acteurs dans nos secteurs d'action	15
E.	L'enfant acteur de ses loisirs, en favorisant l'autonomie et la prise de décision.....	16
F.	La sensibilisation à l'environnement et au développement durable	17
III.	Les ressources	17
A.	Ressources humaines	17
B.	Ressources financières	19
C.	Ressources pédagogiques	19
IV.	Nos Partenaires	20
V.	Bilan - Evaluations	20
VI.	Evolutions	20

I. Présentation de l'Association

A. Historique de l'association

La Ronde des Bambins est une association de loi 1901 créée en 1985, dont le siège social est établi à Caen, au 9-11 Boulevard Maréchal Lyautey, 14000 Caen. L'association s'est donnée comme mission première de proposer un accueil de qualité aux enfants qui lui sont confiés sur le temps des garderies périscolaires, du centre de loisirs, des rythmes scolaires et des accueils petite enfance.

Son action s'étend sur la ville de Caen, ainsi que sur les communes Ver-sur-Mer et Saint-André-sur-Orne. L'association gère 12 garderies périscolaires, un centre de loisirs, une crèche et deux micro-crèches.

Depuis septembre 2018, l'association a réussi à créer une nouvelle activité avec l'ouverture de la ludothèque Jeux M'Amuse.

Toujours soucieuse de mettre la personne au cœur des dispositifs, l'association, à partir de ses activités principales d'accueil d'enfants et de jeunes, a depuis sa création, développé ses activités dans un souci constant d'adaptation aux évolutions sociétales et aux problématiques en lien avec les politiques sociales.

Quelques dates importantes :

1982 : Une réunion a eu lieu entre la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des parents qui souhaitaient l'ouverture d'une garderie sur le quartier Vaucelles à Caen.

1985 : Le projet se concrétise : L'Association « La Ronde des Bambins », association loi 1901, voit le jour suite à une réunion avec la PMI, provoquée devant l'absence de structure municipale pour l'accueil de la petite enfance. Les premiers salariés arrivent.

1986 : Première mise en place d'une politique de la petite enfance, qui a pour vocation de proposer un type de garde aux familles du quartier de Vaucelles avec l'ouverture des premiers locaux (une garderie périscolaire à l'école de Venelle aux Champs, et un centre de loisirs sans hébergement).

1989 : Ce « Baby Boom », dans le quartier de Vaucelles, révèle un besoin de structures dans les locaux de l'école Lyautey. L'intervention de la PMI et de la municipalité officialise la « Ronde des Bambins » avec la création de son Centre de Loisirs Sans Hébergement à Caen

Jusqu'en 1990, le centre de loisirs accueillait une dizaine d'enfants de 5 à 6 ans exclusivement.

1991 : Création de la crèche parentale Nuage basée à Ifs.

De 1990 à 2000 : De 1990 à 2000, le centre de loisirs accueille environ 100 enfants pendant l'été, 60 à 80 pendant les autres vacances scolaires et environ 90 les mercredis.

Ce mode de garde collectif, lors de la mise en place du projet, a été conditionné par la nécessité :

- de rechercher à prolonger les programmes d'autonomie de l'enfant en dehors de l'école,
- de trouver une place pour l'enfant dans la ville et de mieux intégrer les lieux de vie dans nos quartiers,
- de prendre en compte les horaires des parents pour l'ouverture des structures d'accueil et la recherche d'une meilleure socialisation de l'enfant.

De 2000 à 2012 : En 1999, création du « Local Lyautey Loisirs » pour les jeunes du quartier de Vaucelles âgés de 12 à 17 ans, jusqu'en 2009 où, suite à des difficultés financières, et une baisse de fréquentation des jeunes, le local a fermé ses portes. Pour centraliser les différents locaux de l'association, la Crèche Parentale « Nuage » fut transférée d'ifs à l'ancien local pour ados, 46 Boulevard Lyautey à Caen.

En 2010, la CAF a souhaité labéliser les 12 garderies périscolaires liées à l'association. En 2011, constatant que le nombre d'enfants accueillis simultanément par jour dans les différentes structures dépassait les 300 enfants règlementairement acceptés pour un agrément simple de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ont opté pour une mutualisation en 6 sites des garderies périscolaires. L'obtention de l'agrément de la DDCS a permis de continuer à recevoir les prestations de la Caisse d'Allocation Familiale. Ainsi, ce multi site est déclaré auprès de la DDCS sous l'appellation « Accueil Educatif de Loisirs » et intègre les obligations règlementaires d'un Accueil Collectif de Mineurs. Si bien que l'association s'est engagée à former le personnel des garderies périscolaires (BAFA, BAFD, BPJEPS LTP).

Depuis 2013 : Dans le cadre des rythmes scolaires, la ville de Caen a confié à l'association deux écoles dans le quartier de Vaucelles pour la gestion des rythmes scolaires, et également sur l'école de la Haie Vigné à partir de 2015.

Septembre 2016 : La garderie périscolaire Duc Rollon rejoint la Ronde des Bambins.

Février 2017 : L'association est devenue propriétaire de locaux commerciaux situés au 9-11 boulevard Maréchal Lyautey à Caen. La micro-crèche Flocon doit ouvrir ses portes à la fin de l'année. Cette structure pourra accueillir jusqu'à 10 enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Février 2018 : Ouverture de la micro crèche Flocon sur le quartier de Vaucelles en février 2018, création de 10 berceaux.

Septembre 2018 : Ouverture de la ludothèque Jeux M'amuse.

Septembre 2019 : Ouverture de Micro-crèche La Cabane des P'tits Mousses à Saint André sur Orne et également reprise de l'accueil périscolaire sur le groupe scolaire Victor Lesage à Caen.

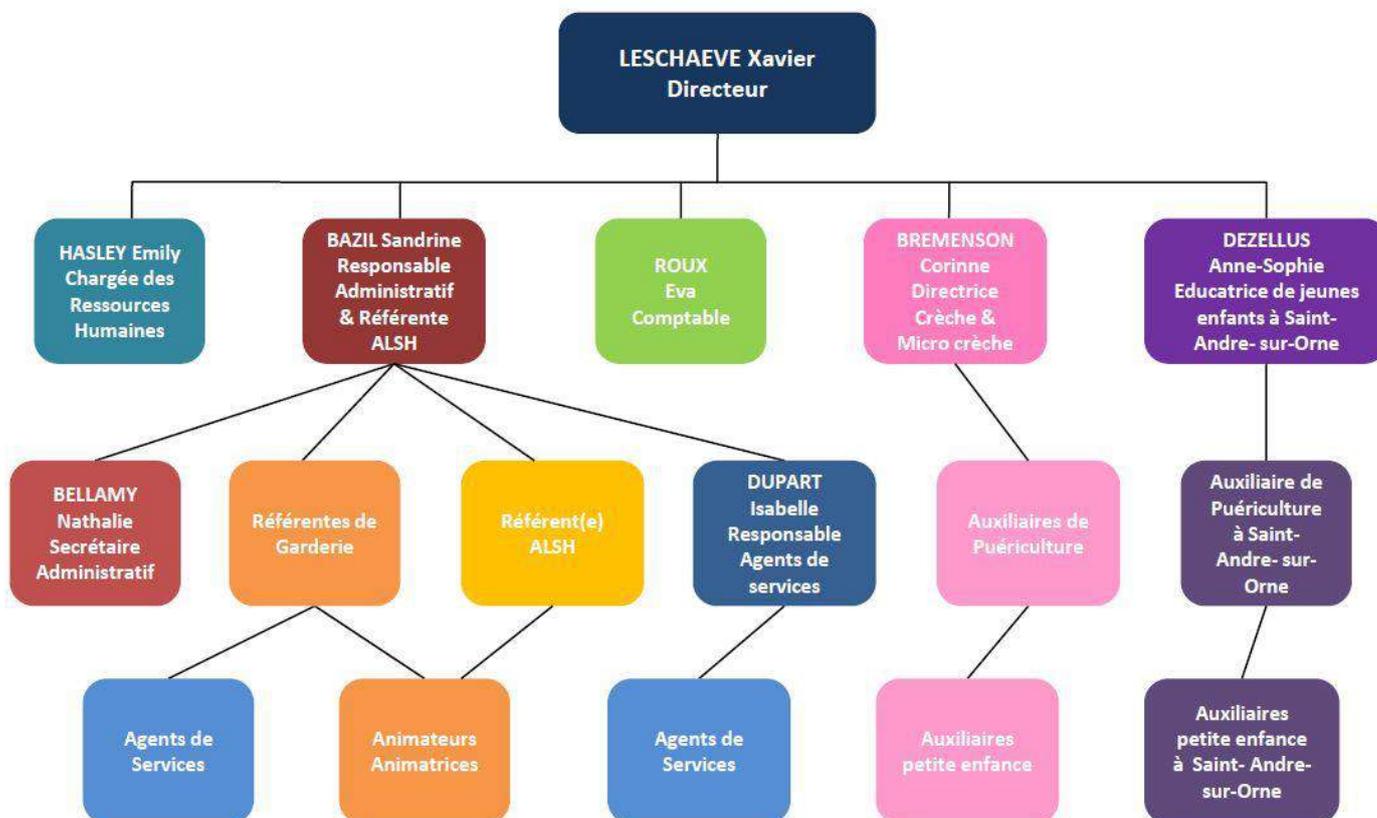
B. Carte d'identité de l' Association

Nom :	La Ronde des Bambins
Logo :	 <p>La Ronde des Bambins Centre de Loisirs - Crèche - Garderies périscolaires</p>
Statut juridique :	Association de loi 1901
Adresse :	9-11 Boulevard Maréchal Lyautey - 14000 Caen
Nom du président :	Monsieur LESCHAEVE Pierre-Louis
Siret :	352 550 420 000 25
Date de création	1985
Capital social :	6775.08 €
Nombre de salarié au 31/12/2019	78 Salariés
Nombre d'ETP :	36 ETP
Son métier d'origine :	Accueil de jeunes enfants
Code APE :	8891A
Le secteur géographique	Caen - Ver-sur-Mer - Saint-André-sur-Orne à partir de septembre 2019
Usagers :	En 2019 : 1819 adhérents (Enfants du département)
Expérience :	33 ans dans le secteur de la petite enfance et de l'animation

C. Organigramme de l'Association

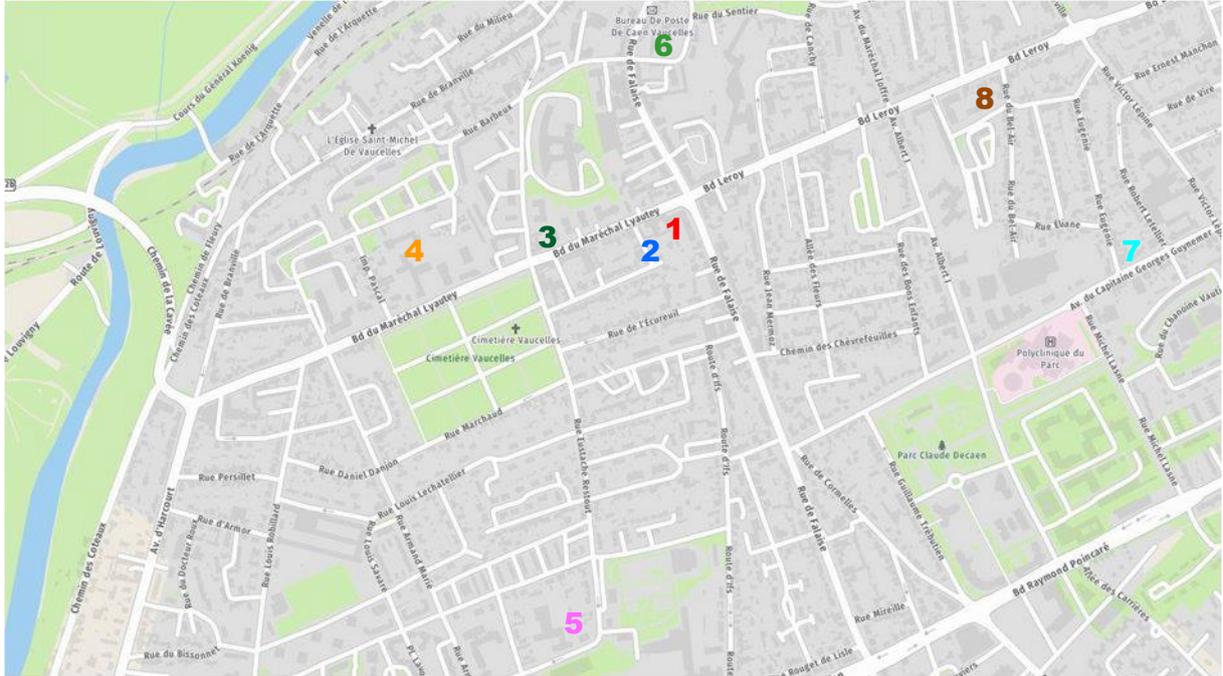
Actualisé le 06/01/2020

Organigramme de La Ronde des Bambins



D. Présentation des différentes structures et des différents publics accueillis :

❖ Caen Rive droite :



1 - Siège social de l'association situé exactement au 9 boulevard Lyautey : Dans ces locaux nous pouvons accueillir les familles pour les inscriptions, la facturation, recevoir les familles en cas de besoin. Au sein de ces bureaux travaillent quotidiennement, l'équipe administrative : directeur, responsable administratif, chargée de ressources humaines, comptable. Et au moins hebdomadairement chaque référent des différentes structures de l'association afin qu'un lien régulier existe entre le "terrain" et "l'administratif". Ainsi les documents nécessaires de pointages sont remis et différents sujets peuvent ainsi être abordés : facturation des familles, commande alimentaire et de matériel pédagogique, difficultés rencontrées avec le personnel, anticipation des remplacements, ... les moindres soucis pour le personnel doivent pouvoir être abordés rapidement sans attendre pour que des solutions soient trouvées rapidement sans que cela prennent des proportions plus importantes.

A cette même adresse, derrière les bureaux se trouve l'entrée de la **ludothèque** :

Une ludothèque est un espace culturel qui vise et favorise, les rencontres et les liens sociaux, par le biais de prêts de jeux, d'interventions ou encore d'animations. Elle permet que tous publics, quels que soient l'âge ou les compétences des joueurs, puissent participer à des temps de loisirs adaptés.

Les ludothécaires et les animateurs assurent la mise en place des espaces de jeux et le conseil pour les prêts, de manière attentive ce qui facilite les échanges entre participants autour de questions sur le jeu. De plus, ils sont en charge de la cohésion et la bonne entente entre les différents publics. Cette activité est ouverte à tous, il n'y a pas de limite que ce soit par rapport à l'âge, au lieu d'habitation ou encore à des situations de handicap quelconques.

Des animations sont proposées à l'ensemble des structures de l'association soit sur place ou soit l'animateur jeux se rend sur les structures pour proposer une prestation en rapport avec un projet. De même, des structures collectives (IME, Ecoles, MJC, RAM...) peuvent également réserver des créneaux en dehors des heures d'ouverture, pour organiser des animations bien spécifiques.

Les temps d'ouverture sont les suivants :

Pendant la période scolaire :

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30
- Vendredi de 16h30 à 19h30
- Samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 23h00

Durant les périodes de vacances scolaires :

- Mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 23h00

Un samedi par mois environ, la ludothèque met en place des ateliers parents-enfants encadrés par des professionnels de la petite enfance, le ludothécaire, et des partenaires extérieurs en fonction des thèmes des animations.

La ludothèque est enrichie par un Ludobus qui peut intervenir sur les communes du Calvados lors de manifestation ou d'organisation d'événements auprès de tous les publics. Le ludothécaire travaille en amont de l'animation avec la collectivité ou l'association qui souhaite mettre en place cette activité, pour organiser en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits des animations qui pourront satisfaire l'ensemble du public accueilli.

2- La micro-crèche Flocon située au 11 Boulevard Lyautey, les locaux sont attenants à ceux de la ludothèque.

Elle fonctionne de 7h à 19h00, avec 5 semaines de fermeture dans l'année avec la possibilité d'un accueil des enfants sur la Crèche Nuage. Cette structure accueille des enfants à partir de 3 mois jusqu'à 6 ans maximum. Quotidiennement, 10 enfants peuvent être accueillis pour vivre des moments de collectivité adaptés à leurs besoins en fonction de leur âge. Actuellement, nous accueillons principalement des enfants du quartier mais cette structure peut accueillir des enfants caennais de tous les quartiers. Cette structure fonctionne avec un agrément PMI et CAF sous le mode PSU (prestation service unique), les tarifs horaires des enfants sont calculés en fonction des revenus des parents.

La responsable de cette structure est Educatrice de Jeunes enfants et elle est également la directrice de la Crèche Nuage. L'encadrement est réalisé par une auxiliaire puéricultrice et trois assistantes petite enfance.

3- La crèche Nuage, située au 46 Boulevard Lyautey, accueille par jour 20 enfants âgés de 3 mois à 6 ans maximum. L'encadrement est assuré par trois auxiliaires puéricultrice, trois assistantes petite enfance et un agent de service qui intervient sur les temps des repas. Cette structure fonctionne avec un agrément PMI et CAF sous le mode PSU (prestation service unique), les tarifs horaires des enfants sont calculés en fonction des revenus des parents.

4- Au sein du groupe scolaire Lyautey deux activités sont organisées :

- L'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires fonctionne dans les locaux scolaires que nous aménageons pour créer des espaces le plus ludiques possible et surtout moins scolaire.

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire et une bonne partie des vacances scolaires (fermeture entre Noël et Jour de l'An et également les 15 premiers jours d'août). Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30. En fonction des périodes et des

tranches d'âges, des activités diverses sont proposées aux enfants : activités manuelles, sportives, culturelles, des sorties ...

- L'accueil périscolaire Lyautey dans les locaux du groupe scolaire :
Période d'ouverture : période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture : de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30
Activités proposées : garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni : oui
Moyenne d'enfants présents par jour : 25 à 30 maternelles et 30 à 38 primaires

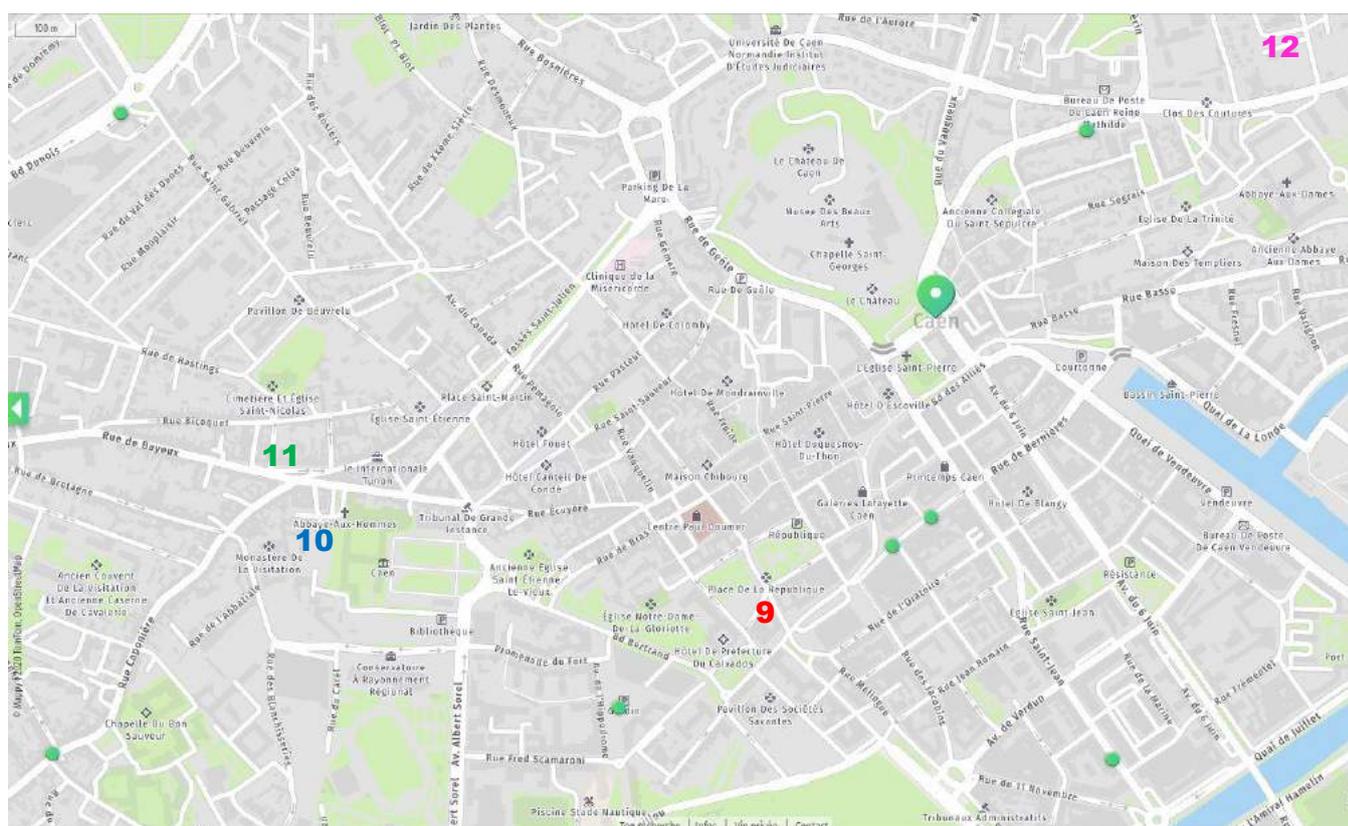
- 5-** L'accueil périscolaire Eustache Restout dans les locaux du groupe scolaire :
- Période d'ouverture : période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture : de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30
Activités proposées : garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni : oui
Moyenne d'enfants présents par jour : 7 à 10 maternelles et 8 à 10 primaires

- 6-** L'accueil périscolaire Venelle aux Champs dans les locaux du groupe scolaire :
- Période d'ouverture : période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture : de 7h30 à 8h35 et de 16h20 à 18h30
Activités proposées : garderie maternelle
Goûter fourni : oui
Moyenne d'enfants présents par jour : 28 à 32 maternelles

- 7-** L'accueil périscolaire Guynemer dans les locaux du groupe scolaire :
- Période d'ouverture : période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture : de 7h30 à 8h35 et de 16h20 à 18h30
Activités proposées : garderie maternelle
Goûter fourni : oui
Moyenne d'enfants présents par jour : 28 à 32 maternelles

- 8-** L'accueil périscolaire Victor Lesage dans les locaux du groupe scolaire :
- Période d'ouverture : période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture : de 7h30 à 8h40 et de 16h35 à 18h30
Activités proposées : garderie primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni : oui
Moyenne d'enfants présents par jour : 42 à 47 primaires

❖ Caen Rive gauche :



9- L'accueil périscolaire René Lemière dans les locaux du groupe scolaire :

Période d'ouverture :	période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture :	de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30
Activités proposées :	garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni :	oui
Moyenne d'enfants présents par jour :	15 à 18 maternelles et 25 à 28 primaires

10- L'accueil périscolaire Duc Rollon dans les locaux du groupe scolaire :

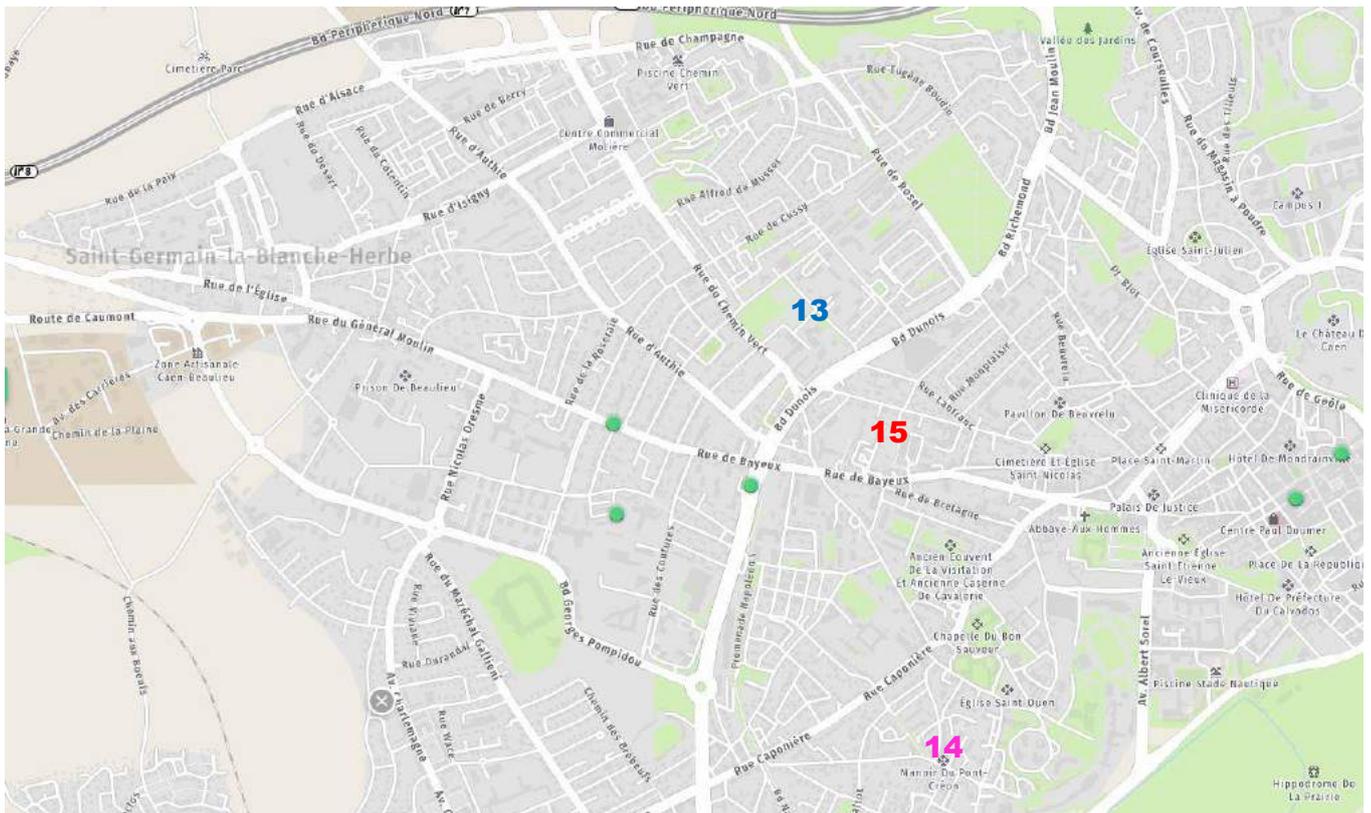
Période d'ouverture :	période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture :	de 7h30 à 8h25 et de 16h20 à 18h30
Activités proposées :	garderie maternelle
Goûter fourni :	oui
Moyenne d'enfants présents par jour :	28 à 32 maternelles

11- L'accueil périscolaire Bicoquet dans les locaux du groupe scolaire :

Période d'ouverture :	période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture :	de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30
Activités proposées :	garderie primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni :	oui
Moyenne d'enfants présents par jour :	30 à 38 élémentaires

12- L'accueil périscolaire Clos Herbert dans les locaux du groupe scolaire :

Période d'ouverture :	période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture :	de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Activités proposées :	garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni :	oui
Moyenne d'enfants présents par jour :	30 à 32 maternelles et 54 à 58 primaires



13- L'accueil périscolaire Fernand Léger dans les locaux du groupe scolaire :

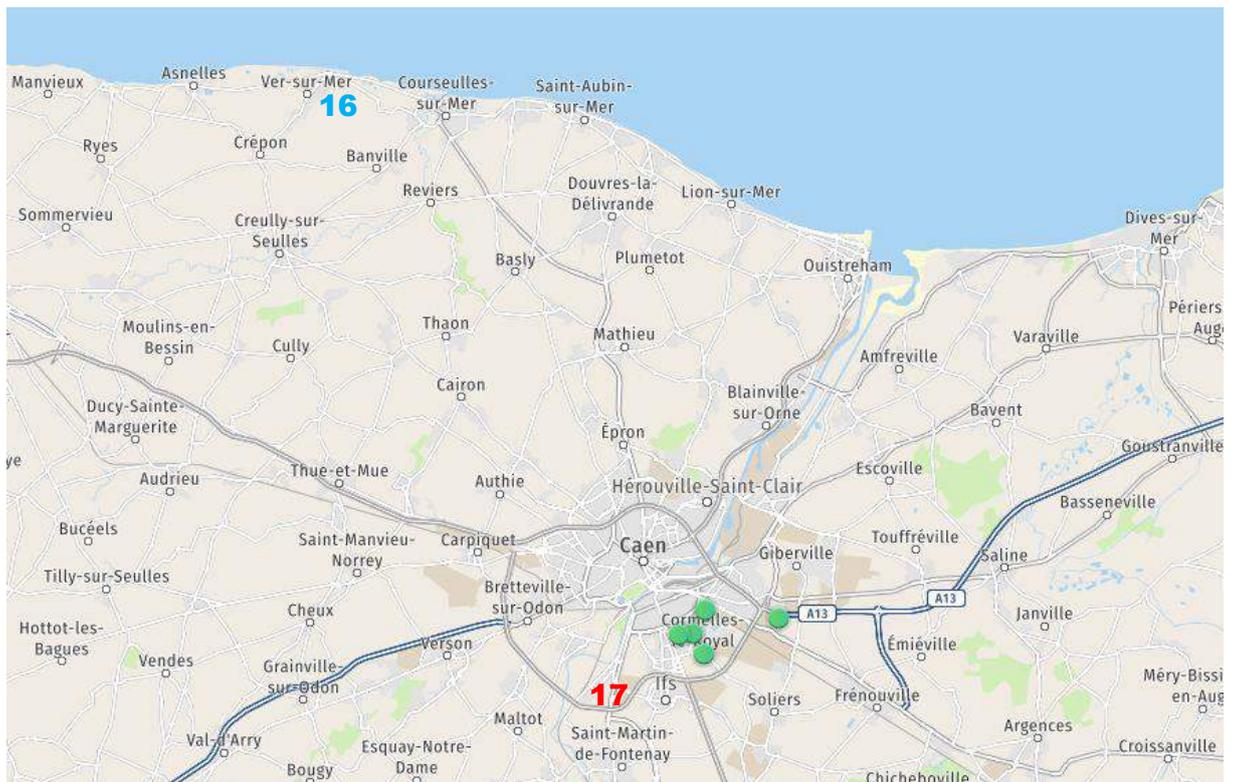
Période d'ouverture :	période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture :	de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30
Activités proposées :	garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni :	oui
Moyenne d'enfants présents par jour :	15 à 20 maternelles et 36 à 42 primaires

14- L'accueil périscolaire Jean Guéhenno dans les locaux du groupe scolaire :

Période d'ouverture :	période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Heures d'ouverture :	de 7h30 à 8h35 et de 16h20 à 18h30
Activités proposées :	garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée
Goûter fourni :	oui
Moyenne d'enfants présents par jour :	27 à 31 maternelles et 67 à 72 primaires

- 15-** L'accueil périscolaire Haie Vigné dans les locaux du groupe scolaire :
- | | |
|---------------------------------------|---|
| Période d'ouverture : | période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis |
| Heures d'ouverture : | de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 |
| Activités proposées : | garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée |
| Goûter fourni : | oui |
| Moyenne d'enfants présents par jour : | 18 à 22 maternelles et 37 à 42 primaires |

❖ Sur d'autres communes :



- 16-** L'accueil périscolaire à Ver sur Mer dans les locaux du groupe scolaire :
- | | |
|---------------------------------------|---|
| Période d'ouverture : | période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis |
| Heures d'ouverture : | de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 |
| Activités proposées : | garderie maternelle et primaire avec possibilité d'un accueil en étude surveillée |
| Goûter fourni : | oui |
| Moyenne d'enfants présents par jour : | 10 à 12 maternelles et 18 à 20 primaires |

17- Micro-crèche à Saint André sur Orne qui a ouvert ses portes en septembre 2019, fonctionne sur le même principe que la micro-crèche Flocon. La commune est propriétaire des lieux, l'association assure la gestion de la micro-crèche sous convention quinquennale. Cette structure accueille dix enfants principalement de la commune de Saint André, par jour, âgés de 3 mois à 6 ans maximum. L'encadrement est effectué par une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire puéricultrice et deux assistantes petite enfance.

Cette micro-crèche fonctionne avec un agrément PMI et CAF sous le mode PSU (prestation service unique), les tarifs horaires des enfants sont calculés en fonction des revenus des parents. L'éducatrice de jeunes enfants intervient également dans les ateliers parents-enfants mis en place sur la ludothèque sur des thèmes divers.

II. Intentions éducatives et missions :

A. L'intergénérationnel

On parle d'intergénérationnel pour décrire des interactions ou des échanges qui peuvent se dérouler entre des individus qui appartiennent à des générations différentes.

Le but de ces actions est de permettre à des publics que l'on pourrait penser éloignés par la différence d'âge, et par leur quotidien de se retrouver lors d'un temps précis ou de façon plus régulière, pour échanger en s'appuyant sur des animations adaptées.

Ces temps de partage sont importants pour que :

- Les jeunes enfants et les plus grands voire même de jeunes adultes puissent prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et du respect entre les âges. C'est source également pour eux d'une transmission de savoir : savoir-faire et savoir-être.
- Les personnes âgées, quant à elles, se sentent valorisées en partageant leurs expériences, leurs vécus et vont être stimulées socialement et de manière cognitive. Cela permet de rompre leur isolement social et de lutter contre la solitude.

Pour ces deux publics, ce sont des moments agréables et riches grâce à la découverte de l'autre.

La ludothèque sera bien sûr un lieu et un apport riche pour mettre en place des échanges intergénérationnels mais il est tout à fait concevable de s'appuyer sur d'autres pratiques, comme par exemple sur des animations ponctuelles sur le centre de loisirs et sur les accueils de jeunes enfants.

B. Le lien parent - enfant, soutien à la parentalité

Une des volontés premières de l'association était de répondre aux besoins des familles pour qu'elles puissent exercer une activité professionnelle sans avoir de soucis de mode de garde dès le plus jeune âge. Ainsi, l'association a créé ses différentes activités mais toujours en gardant comme priorité la place de chacun dans cette démarche. Il semble donc essentiel de maintenir le rôle et la place des parents, des enfants et des professionnels dans l'ensemble des projets proposés à nos adhérents.

Maintenant dans la société actuelle, il semble important et même indispensable pour le bon développement psychologique et mental de l'enfant d'arriver à maintenir, consolider et/ou soutenir le lien parents-enfants.

Au sein de nos différentes structures, il sera bon de s'appliquer à :

- donner des consignes aux familles, afin que les liens parents-enfants-association existent. L'association demande à chaque parent de respecter un minimum les règlements intérieurs de chaque activité. La première des règles à respecter c'est d'accompagner son enfant jusqu'à l'adulte qui le prend en charge. Ainsi l'enfant ressentira l'implication de son parent pour ce qu'il vit au quotidien. La communication entre l'enfant, les parents, les professionnels et les partenaires (écoles, personnels municipaux...).

- renforcer la communication auprès des familles, le personnel pourra ainsi s'adresser pour certaines informations aux enfants en présence des parents ainsi l'information pourra enclencher un échange entre les différents acteurs.
- mettre en place des animations, des ateliers, des soirées à thèmes qui permettront aux parents de s'impliquer et de participer aux activités de leurs enfants. Les intervenants ainsi que les parents entre eux pourront être des éléments moteurs pour favoriser les échanges de pratiques et de savoir-faire pour valoriser les liens parents-enfants.
- organiser l'intervention de partenaires et de professionnels spécialisés dans le soutien à la parentalité qui pourront renforcer le travail quotidien des équipes sur le terrain. Les professionnels devront être force de proposition pour adapter sur leur structure les interventions en fonction du public accueilli et également des besoins repérés.

C. Les liens unissant nos différentes structures, mise en place de passerelles

L'association comme indiqué auparavant se compose de différentes structures, mais l'ensemble de ces activités doivent pouvoir travailler ensemble et s'organiser pour apporter aux enfants et aux familles une valeur éducative commune.

La mise en place des différentes passerelles pourraient s'envisager de la façon suivante :

- Le siège social - l'Ensemble des structures :
Le siège social sera le lieu central pour permettre une rencontre régulière et une possibilité de travail entre les différents intervenants de l'association. Ainsi au moins une fois par semaine les responsables de structure auront un temps prévu pour travailler au sein des bureaux. Les salariés seront amenés à effectuer leur travail administratif mais pourront également profiter de ce moment pour échanger et organiser divers échanges : passage du ludobus sur leur structure, échange entre structure ...
- La ludothèque - l'Ensemble des structures :
Il nous semble important que les structures puissent bénéficier des apports ludiques et pédagogiques de notre ludothèque ou notre Ludobus.
Ainsi les référents des accueils périscolaires, les responsables des structures petite enfance et du centre de loisirs peuvent organiser soit le passage du ludobus sur leur structure, soit de venir directement sur la ludothèque pour les accueils les plus proches.
- Les accueils périscolaires entre eux:
Les accueils périscolaires proches les uns des autres pourraient être amenés à faire des échanges. Ainsi les grandes sections de maternelle pourraient en fin d'année scolaire se rendre sur le groupe scolaire primaire de leur secteur soit dans le même lieu soit dans une école de quartier afin de présenter et d'adapter les enfants à l'accueil qui leur sera proposé l'année suivante. Les familles récupéreraient leurs enfants directement sur place ce qui pourra les rassurer pour le changement important de l'école primaire.
- L'accueil de loisirs et les accueils petite enfance :
Les grands de la crèche pourront les mercredis ou sur les périodes de vacances scolaires se

rendre au centre de loisirs afin de découvrir les lieux et réaliser des activités diverses. Des sorties communes pourront également être organisées. Et à l'inverse un groupe de petits de l'accueil de loisirs pourra se rendre sur les structures petite enfance pour des animations.

- Les accueils petite enfance entre eux :
Les structures Nuage et Flocon étant proche l'une de l'autre, des échanges pourront s'organiser régulièrement et sont fortement conseillés pour que le personnel et les enfants ne se trouvent pas perturbés lorsque des rassemblements de structure se trouvent organisés. Ainsi, lors des fermetures annuelles de Flocon, les parents peuvent inscrire leurs enfants sur Nuage, ces échanges réguliers faciliteront les choses.
Par contre, les échanges avec la micro-crèche de Saint-André-sur-Orne et les structures caennaises seront plus difficiles du fait de la distance. Le transport d'une structure à une autre reste une difficulté. Il faudra étudier les possibilités pour que cela puisse se réaliser au moins une ou deux fois dans l'année.

L'association se compose de nombreux collaborateurs avec des compétences diverses et variées. Ces échanges et projets en commun apporteront à chaque acteurs des bénéfices et des motivations dans leur travail. L'énergie dégagée par les adultes présents auprès des enfants sera ressentie et motrice pour les enfants et également pour les parents.

D. L'ouverture vers les différents acteurs dans nos secteurs d'action

L'association ne peut pas se suffire à elle-même, le travail des équipes sera d'autant plus intéressant et motivant avec des projets et des actions multiples avec des acteurs et des partenaires extérieurs. De même, l'intérêt pédagogique de ces échanges permettra aux enfants de s'ouvrir vers des horizons différents et d'appréhender plus facilement les changements et les nouveautés proposés.

Les professionnels de l'animation pourront ainsi se rapprocher des acteurs suivants :

- Des partenaires en direction des équipes, du personnel : avec le travail en lien avec les services de la PMI, de la DDCS, de la CAF, de la Mairie, et également les centres de ressources et de formation CEMEA, UFCV ...
- Des acteurs proposant des animations culturelles ou sportives : musée des beaux-arts de Caen, musée de Normandie, animations sportives proposées par la ville de Caen...
- Echanges avec d'autres structures, organisation d'inter-centres, de projets communs...

Cette « liste » pourra bien évidemment se trouver élargie en fonction des demandes des équipes et des enfants et également en fonction des projets d'animation proposés

En ce qui concerne les structures petite enfance, nous sommes conscients que les jeunes enfants ont besoin d'une stabilité et de connaître les personnes qui les entourent. Suite à ce constat, il sera préférable que ce soit les professionnels qui se tournent vers les ressources extérieures afin de dynamiser leurs actions auprès des jeunes enfants.

Les équipes devront pour cette raison se rapprocher au maximum des services de la PMI, de la CAF, du CCAS de la ville de Caen pour se tenir informées des réglementations et préconisations faites par ces partenaires.

D'autre part, pour qu'aucune routine et monotonie ne s'installe dans les pratiques des professionnels, il sera indispensable de participer aux différentes réunions de réseau organisées par

les partenaires et réaliser des formations régulières pour l'ensemble du personnel pour que les pratiques pédagogiques et organisationnelles puissent être actualisées régulièrement.

E. L'enfant acteur de ses loisirs, en favorisant l'autonomie et la prise de décision

L'association a créé ses activités dans le but de proposer un mode de garde adapté aux besoins des familles tout en ayant toujours à l'esprit le respect du rythme de l'enfant et la proposition de lieu où l'enfant pourra s'épanouir et réaliser des activités qui lui convienne.

Ainsi dans l'ensemble des structures de l'association, en fonction de l'âge des enfants accueillis nous ne proposons pas d'activité obligatoire. L'adulte mettra tout en œuvre pour solliciter les enfants en proposant des animations adaptées au public mais incitera également les enfants à faire des choix et dès que l'enfant sera en capacité de faire des propositions, les professionnels devront mettre des outils en place pour que l'enfant puisse exprimer ses opinions et ses choix tout en veillant à ce que chaque enfant trouve sa place dans le groupe.

De même dans la vie quotidienne, une grande place sera attribuée au développement de l'autonomie de l'enfant. Ce point est aussi important que les autres apprentissages pour les raisons suivantes :

- Gagner en autonomie permet à l'enfant de développer le sentiment d'avoir du pouvoir sur sa vie : de ne pas se sentir complètement impuissant et soumis aux aléas extérieurs. Si on ne permet pas à l'enfant de gagner en autonomie, l'enfant pourra exprimer de la résistance, de la colère, de la révolte (surtout au moment de sa phase d'affirmation de soi... qu'on appelle souvent à tort, la phase d'opposition), ou à l'inverse de la résignation, de l'abandon et développera cette apparence de ne rien en avoir à faire.
- Développer son autonomie donne aussi à l'enfant un sentiment d'efficacité personnelle ("je peux y arriver tout seul"), qui favorise sa confiance et son estime de lui-même et soutiendra sa motivation et sa persévérance face aux difficultés.
- En devenant autonome, l'enfant acquiert aussi un sentiment d'importance et d'appartenance : il est capable de contribuer à la vie d'un groupe et se sent à sa place dans ce groupe social auquel il appartient.
- En proposant aux enfants des activités qui les rendent autonome, les professionnels leurs permettront de prendre de l'assurance. Tout en leur apprenant de nouvelles compétences, ils les aideront aussi à développer des qualités comme le calme, la concentration, l'entraide, la coopération, l'autodiscipline et la confiance en soi.

Plus les enfants seront autonomes plus ils pourront participer à la vie de leur structure en proposant des projets et des animations pour se divertir mais aussi pour devenir et prendre une place dans notre société de demain.

F. La sensibilisation à l'environnement et au développement durable

L'éducation au développement durable et au respect de l'environnement ne doit pas se cantonner à quelques activités ponctuelles. Au contraire, l'association privilégiera des actions quotidiennes pour que les enfants acquièrent des gestes d'éco-citoyens. L'organisation des activités contribuera à l'éducation au respect de l'environnement en :

- mettant en place avec les enfants une charte pour l'environnement ;
- instaurant des bonnes pratiques aussi bien avec les enfants mais également entre professionnels. Une étude pourra être envisagée sur chaque structure afin de limiter tant que possible l'utilisation de produits ou matériels néfastes à notre environnement ;
- prêtant une attention particulière dans l'ensemble des structures à l'empreinte écologique des activités, des transports, des repas... ;
- proposant des activités thématiques basées sur des préoccupations environnementales : eau, rivière, forêt, faune, flore, pollution, éco-consommation, nouvelles énergies... ;
- considérant les lieux d'accueil comme des lieux d'expositions favorisant la prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement ;
- proposant des jeux éducatifs à tous les publics sur la sensibilisation à l'environnement.

III. Les ressources

A. Ressources humaines

Dans le respect des différentes réglementations et des besoins, l'Association fonctionne de la façon suivante :

1. Le bureau de l'association :

Ce bureau est composé par des bénévoles qui ont pour fonction : président, trésorière, secrétaire et de membres actuellement au nombre de 3 personnes.

Ce bureau est élu lors de l'assemblée générale de l'Association pour une durée de 3 ans, en cas de départ d'un des membres, une cooptation d'un membre du bureau de l'association est prévu.

Sa mission est de prendre des décisions et des orientations indispensables au bon fonctionnement de l'Association. Des délégations sont ensuite votées pour que le Directeur de l'Association puisse réaliser les décisions prises par l'ensemble du bureau.

2. L'équipe administrative :

Elle se compose d'un directeur, d'une responsable administrative, d'une chargée des ressources humaines, d'une comptable et de deux assistantes administratives.

Cette équipe travaille en étroite collaboration avec le bureau de l'association et l'ensemble du personnel. Une permanence au sein du siège de l'association est réalisée du lundi au vendredi.

3. Le personnel des Accueils de Jeunes Enfants :

- sur la crèche Nuage : l'équipe est constituée d'une éducatrice de jeunes enfants, responsable technique de Nuage et de Flocon, de trois auxiliaires de puériculture, de trois auxiliaires petite enfance (possédant le CAP petite enfance ou en cours de validation) et d'un agent de service.
- sur la micro-crèche Flocon : l'équipe est composée d'une éducatrice de jeunes enfants, responsable technique de Nuage et de Flocon, d'une auxiliaire de puériculture, et de trois auxiliaires petite enfance possédant le CAP petite enfance.
- sur la micro-crèche la Cabane des p'tits Mousses à Saint-André-sur-Orne : l'équipe se compose d'une éducatrice de jeunes enfants, responsable technique de la structure, d'une auxiliaire de puériculture, et de deux assistantes petite enfance en possession du CAP Petite enfance

4. Les accueils périscolaires :

Chaque accueil périscolaire se compose :

- d'un référent possédant un BAFD ou en cours de formation. Le référent d'un accueil a pour mission de gérer sur le terrain l'organisation, le bon déroulement du temps d'accueil des enfants sur la structure. Pour cela, il doit coordonner l'équipe en place pour l'encadrement, faire le lien avec les familles, les équipes éducatives de l'école, et le bureau de l'association. Un temps hebdomadaire lui est prévu pour se rendre au siège social de l'association afin de pouvoir rencontrer l'ensemble des salariés du bureau pour remettre les documents indispensables aux saisies des présences, les paiements des familles, et également évoquer les difficultés rencontrées avec des familles, des enfants, du personnel. L'association maintient un lien constant avec l'ensemble des accueils.
- d'animateurs Bafa, en cours de formation ou encore non qualifié. En fonction du nombre d'enfants accueillis le nombre d'animateur est adapté. A savoir que les taux d'encadrement sont fixés par la DDCS à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et à 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.
- sur les accueils importants, un agent d'entretien renforce l'équipe d'animation pour la préparation du goûter, l'encadrement du temps du goûter et l'entretien des locaux utilisés

5. L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires :

Cet accueil s'organise de la façon suivante, une responsable du site diplômée d'un DUT carrière sociale avec option animation sociale et socioculturelle et trois voir quatre animateurs possédant le BAFA en fonction des effectifs accueillis.

Le taux d'encadrement fixé par la DDCS change en fonction des périodes d'accueil :

- Mercredi en période scolaire : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
- Période de vacances scolaire : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
-

6. La ludothèque et le ludobus :

Un animateur jeu est présent à chaque période d'ouverture de la ludothèque, actuellement nous avons trois personnes en capacité d'intervenir en renfort sur des animations ludothèque ou ludobus.

L'association a également fait appel à deux personnes en service civique afin de proposer des actions envers de deux publics en particulier : les adolescents (collèges-lycées) et les personnes seniors (EHPAD, clubs des seniors, ...)

B. Ressources financières

L'activité de l'association est essentiellement possible avec les financements suivant :

- les frais de séjour réglés par les familles en fonction de leurs revenus ou de leur quotient familial ;
- les adhésions à l'association réglées également par les familles ;
- les prestations de services versées par la CAF pour l'ensemble des structures ;
- les subventions d'investissement après dépôt d'une demande examinée par la CAF afin de pouvoir acheter du matériel et réaliser des travaux ;
- les subventions municipales des villes de Caen, Ver-sur-Mer et Saint-André-sur-Orne ;
- le CCAS de la Ville de Caen pour les accueils de jeunes enfants.

Chaque structure aura, pour fonctionner, un budget attribué qui sera géré au sein du siège social pour l'achat du matériel pédagogique, d'hygiène, d'alimentation et des animations possibles. Mais comme indiqué, il appartiendra aux équipes d'avoir un fonctionnement éco-responsable au maximum du possible.

C. Ressources pédagogiques

Les professionnels pourront s'appuyer sur divers supports pour adopter une technique professionnelle en permanente évolution. Ainsi, ils pourront se rapprocher :

- du conseil régional par le biais des services de la PMI, lors des visites des médecins des conseils et des nouvelles obligations seront expliqués. Il appartiendra aux professionnels d'en tenir compte pour modifier leur pratiques.
- des réunions de réseau organisées par la CAF en collaboration avec la PMI. Ces rencontres permettent un réel échange de pratiques avec d'autres structures.
- des rencontres et formations organisées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).
- des divers centres de formations pour réaliser des mises à niveau ou des approfondissements fortement conseillés par l'association comme par exemple le PSC1, le BAFA, le BAFD ...
- les rencontres inter-structures sont également des moments propices pour des échanges de pratiques.
- des supports documentaires : internet, livres, journaux ...

IV. Nos Partenaires

L'association fonctionne pour répondre aux besoins de ces adhérents mais elle ne pourrait pas perdurer sans le soutien de ses partenaires.

L'association travaille plus ou moins régulièrement en collaboration avec ces divers partenaires :

- la CAF ;
- la PMI ;
- la DDCS ;
- la Ville de Caen et le CCAS ;
- la Ville de Saint-André-sur-Orne ;
- la Ville de Ver-sur-Mer ;
- l'UDAF ;
- la ligue de l'enseignement ;
- la maison des associations.

Sans leurs appuis considérables, l'Association ne pourrait fonctionner comme elle le fait aujourd'hui et aussi ne pourrait pas envisager de nouveaux projets.

V. Bilan - Evaluations

Ce projet éducatif sera évalué dans son ensemble à partir des critères généraux suivants :

- LA PERTINENCE : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public, à l'ensemble des structures composant l'association ?
- LA COHERENCE : la stratégie, les méthodes (moyens, activités, résultats attendus) vont-elles permettre d'atteindre les objectifs visés ?
- L'EFFICIENCE : est-ce que les moyens mis à disposition (financiers, humains, matériels, locaux,...) ont été utilisés et optimisés ? Nous analyserons le rapport coût/efficacité.
- L'EFFECTIVITE : les actions prévues, ont-elles été mises en œuvre ? En quoi les moyens mobilisés ont-ils permis de servir au mieux les objectifs annoncés ?
- L'EFFICACITE : Quels ont été les effets produits sur le public, le contexte ? Quels changements sont intervenus ?
- LA VIABILITE : les résultats obtenus et les objectifs atteints sont-ils durables ? Sont-ils reproductibles ?

Pour ce faire une réunion annuelle entre les différents responsables des structures permettra à chaque acteur de prendre un temps pour se poser. Ainsi un bilan annuel permettra à chaque acteur de se réapproprié ce support et de relancer une certaine dynamique.

VI. Evolutions

Comme le nom l'indique ce document reste un projet. Un projet est toujours en constante évolution ainsi suite aux bilans effectués avec les équipes, et nos différents partenaires, il conviendra d'adapter ce support et de l'actualiser.

De même, ce projet pourrait évoluer ou être modifié en fonction des changements imposés par les mesures gouvernementales, ou les modifications de réglementation, ou encore des sollicitations de nos partenaires pour l'organisation d'activités supplémentaires.

